

MODE D'EMPLOI – TABLEAU DE PILOTAGE BAILLEUR AUTONOME

Ce tableau a été conçu pour vous permettre de piloter votre bien locatif comme un professionnel, sans complexité inutile. Il n'a pas vocation à être parfait, mais à vous offrir une vision claire, sécurisée et anticipée de votre gestion locative.

RÈGLES D'UTILISATION ESSENTIELLES

- Mise à jour recommandée : 1 fois par mois
- Une ligne correspond à un mois de gestion
- Tout retard de paiement doit entraîner une action rapide
- Ce tableau est un outil d'aide à la décision, pas un document administratif officiel

UTILISATION PAR ONGLET

1. Fiche du bien

À compléter une seule fois lors de la mise en location. Elle sert de base de référence pour l'ensemble du suivi.

2. Suivi des loyers mensuel

À mettre à jour chaque mois. Il permet de visualiser immédiatement un retard, un impayé ou un oubli de quittance.

3. Charges & trésorerie

À compléter au fil de l'eau. Il permet d'évaluer la rentabilité réelle du bien et d'anticiper les sorties de trésorerie.

4. Alertes & échéances

À remplir une fois, puis à consulter régulièrement. Il vous évite les oublis : révision IRL, fin de bail, assurances, fiscalité.

Ce tableau ne remplace pas un conseil juridique ou fiscal personnalisé. Il constitue un outil de pilotage pratique destiné à sécuriser votre gestion locative au quotidien.